

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, **le mardi, treizième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (2022) à 19 h 30**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Annick Latour et messieurs les conseillers Martin Gélinas et Michel Leblanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière par intérim ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

Madame la conseillère Marie Levert et monsieur le conseiller Sylvain Bouchard sont absents.

**308-09-22 MODIFICATION DU CALENDRIER DES MAIRES SUPPLÉANTS
POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE, D'OCTOBRE, DE
NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner un (e) conseiller (ère) municipal(e) comme maire suppléant aux fins d'exercer les pouvoirs de la mairesse en son absence ou si elle est empêchée de remplir les devoirs de sa charge, et ce, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes.

CONSIDÉRANT QUE le calendrier 2022 a été le suivant

Conseiller (ère)	District	Période
Martin Gélinas	2	1er janvier au 28 février
Sylvain Bouchard	4	1er mars au 30 avril
Annick Latour	3	1er mai au 30 juin
Michel LeBlanc	6	1er juillet au 31 août
Marie Levert	5	1er septembre au 31 octobre
Isabelle Morin	1	1er novembre au 31 décembre

CONSIDÉRANT la résolution 407-11-21 qui adoptait le calendrier 2022 lors de la séance du conseil municipal tenue le 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé d'interchanger le calendrier pour les mois de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Annick Latour, appuyée par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité que madame Isabelle Morin agisse comme mairesse suppléante pour les mois de septembre et d'octobre 2022 et que madame Marie Levert agisse comme mairesse suppléante pour les mois subséquents de l'année, soit novembre et décembre 2022.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Danielle Chevrette
MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Copie certifiée conforme, ce 14 septembre 2022



Danielle Chevrette, directrice générale
Et greffière par intérim